



Service public de Wallonie



Direction générale de l'Agriculture, des
Ressources Naturelles et de l'Environnement
Département de la Ruralité et des Cours d'eau
Direction des Cours d'Eau Non Navigables

**ORGANISATION de la LUTTE
contre le RAT MUSQUE en
REGION WALLONNE**

Pourquoi les combattre

Le **rat musqué** (*Ondatra zibethicus L.*) est originaire d'Amérique du Nord. Il a été introduit en Europe dès 1905, principalement pour sa fourrure. Très envahissant et sans prédateur naturel significatif, il creuse ses terriers dans les berges des cours d'eau ou des étangs causant ainsi des ruptures de digues, des déstabilisations de rives et obligeant de curer plus souvent les rivières. Pour se nourrir, il s'attaque à toutes les cultures riveraines ainsi qu'aux plantes aquatiques accentuant ainsi la diminution de biodiversité de zones humides déjà appauvries par ailleurs.



Le rat musqué, lié exclusivement aux cours d'eau, se distingue par sa très grande taille (longueur du corps 30-36 cm, poids de 1 à 1,2 kg) et sa queue aplatie verticalement. Il creuse des galeries dans les berges et ne pénètre jamais dans les habitations.



La Lutte

Base légale de la lutte

Le responsable (propriétaire, le locataire, l'occupant, personne de droit public ou de droit privé) est tenu de procéder à la lutte contre le rat musqué dès qu'il en constate la présence ou que celle-ci lui est signalée par un agent de l'autorité. Il est obligé de collaborer suivant les instructions du service lorsqu'une campagne officielle de lutte contre les rats musqués est organisée (Arrêté royal du 19/11/1987 relatif à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux).

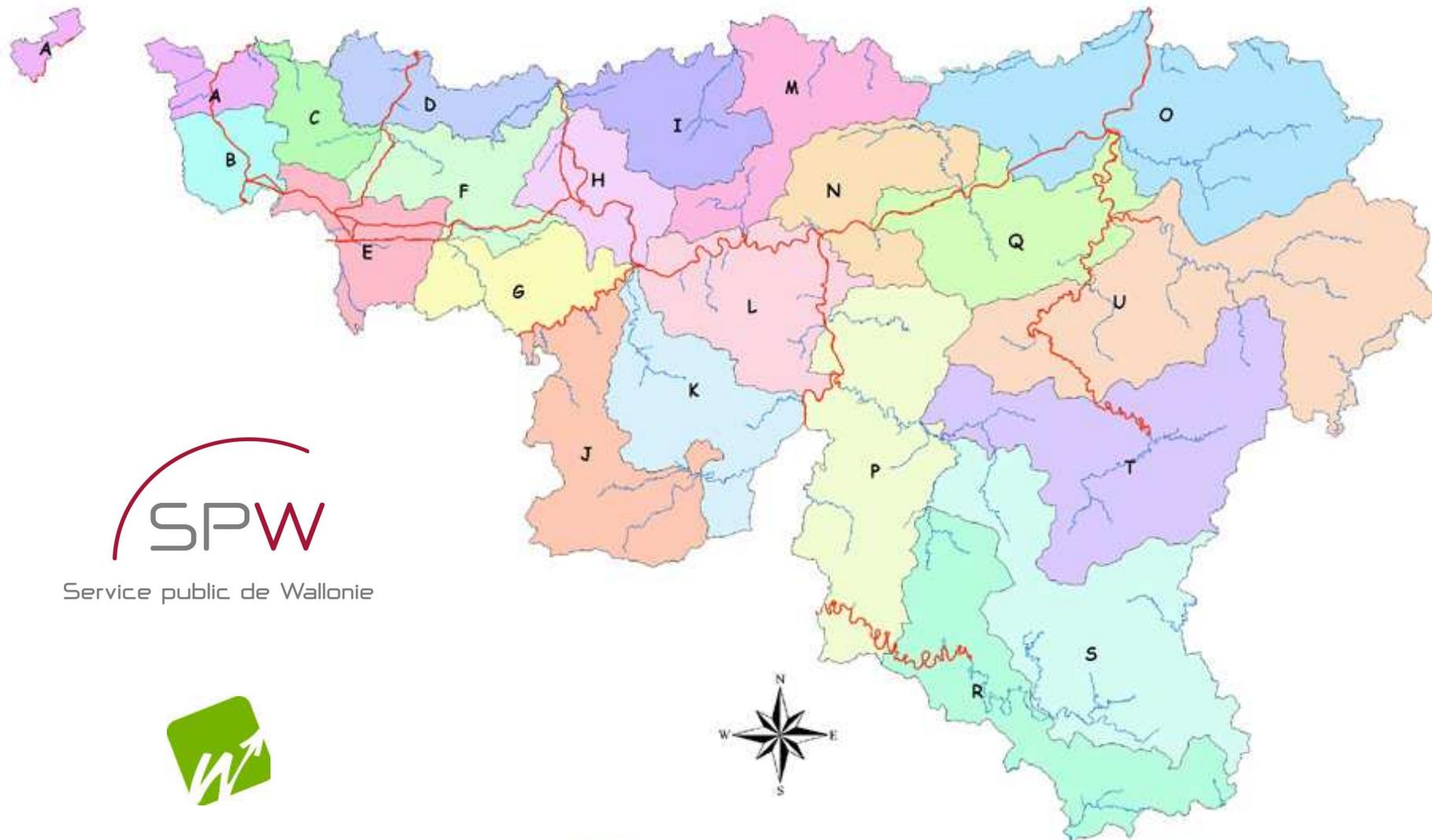
Stratégie

La lutte contre le rat musqué est confié, pour l'ensemble de la Région wallonne, au service de piégeage des rats musqués dépendant de la Direction des Cours d'Eau Non Navigable du service Public de Wallonie (Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement – Département de la Ruralité et des Cours d'Eau). Le territoire de la Région wallonne a ainsi été divisé en 21 secteurs (limites de bassins hydrographiques) correspondant chacun à une surface propice à l'installation du rat musqué d'environ 400 km².

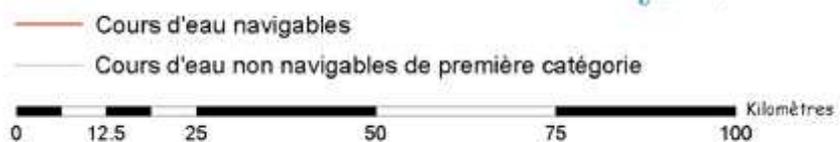
Chaque secteur est confié à un piégeur professionnel.

Grâce au projet CARTORA, un piégeur supplémentaire a pu être engagé et a en charge les parties nord des secteurs C et D de la carte ci-dessous, territoire limitrophe avec la Province de Flandre Orientale.

Répartition des secteurs de piégeage



Service public de Wallonie



Le Service intervient de façon systématique ou sur demande d'intervention (privés, administrations publiques, etc.) formulée en général au service central qui coordonne la lutte, le suivi des demandes et la bonne continuité de la mission. Ce service est gratuit pour tous.

Moyens mécaniques

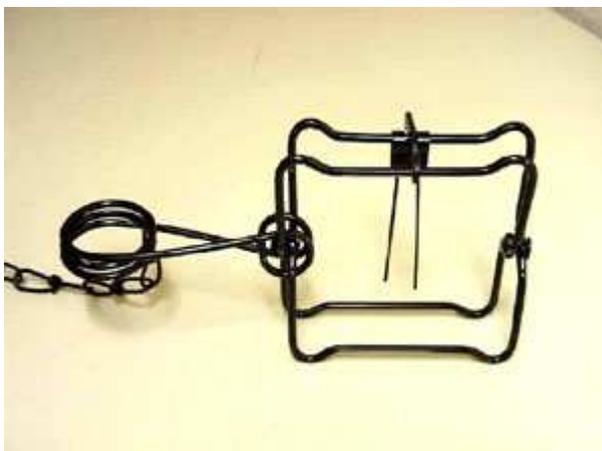
Divers types de pièges sont utilisés dans la lutte contre le rat musqué en Région Wallonne. En conformité avec le règlement CEE 3254/91 interdisant l'utilisation du piège à mâchoires, tous les pièges à mâchoires du service de piégeage ont été dotés d'un dispositif empêchant l'engin de se refermer sur un membre de l'animal. De plus, afin d'éviter la capture d'espèces non cibles (spécialement les poules d'eau : *Gallinula chloropus L.*) le piégeage sur les lieux de passage, tant sur la terre ferme que dans l'eau, sont interdits.

Types

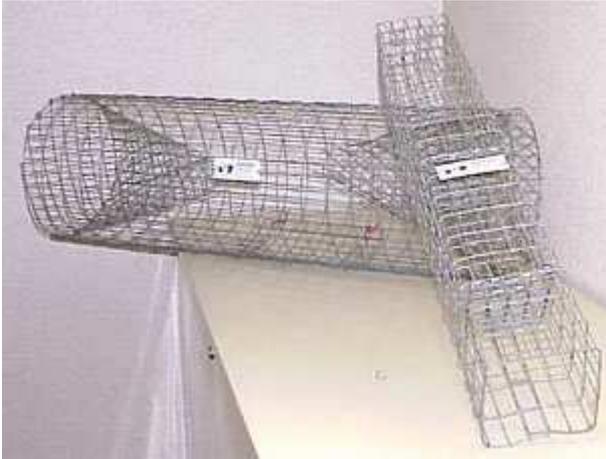
- Pièges à appâts ("livre de messe", *Köderfalle*) par 4 ou 6 sur des flotteurs protégés d'un treillis et de tôle (spécificité à 99%).



- Pièges (en X : *Conibear* ou à fil (*Haargreiffe*)) dans les terriers sous eau (spécificité à 95%).



- Nasses coniques ou carrées (spécificité à 90%)



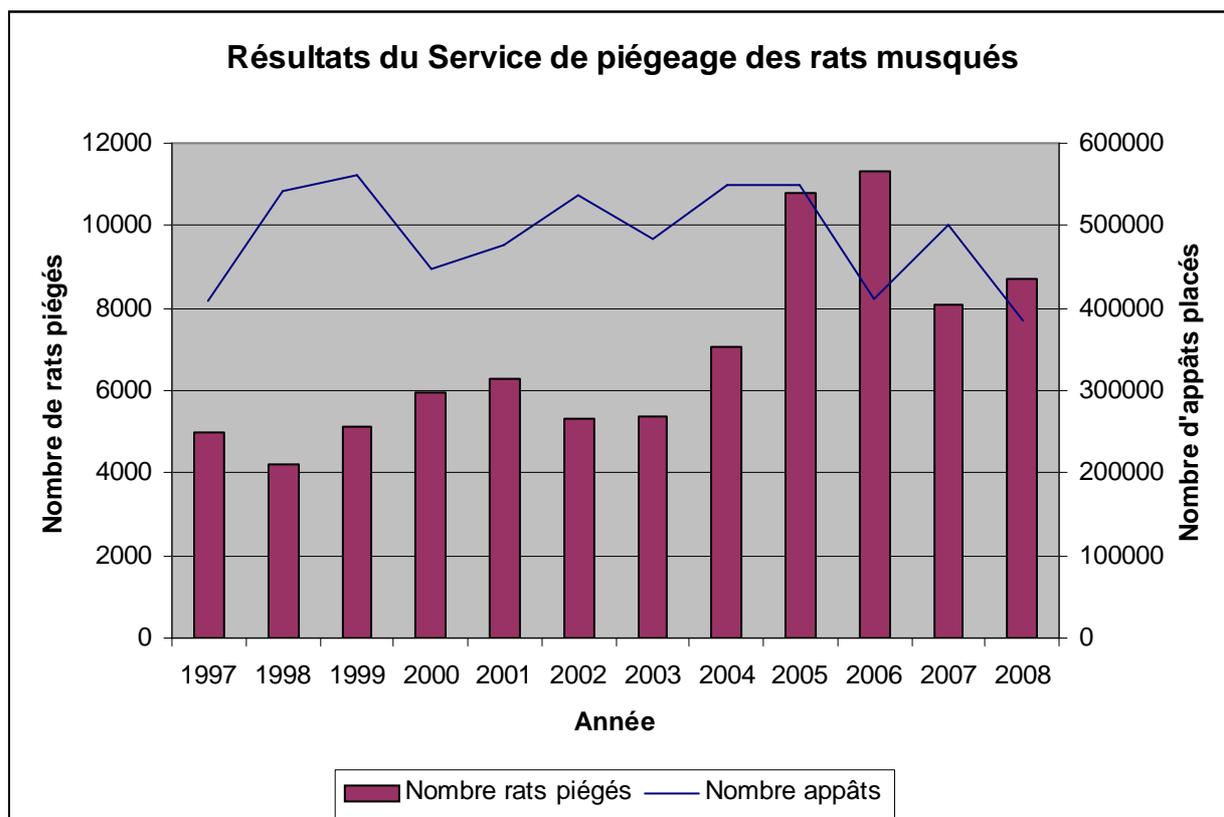
Moyens chimiques

Vu le nombre limité de piègeurs dévolus à cette tâche en Région wallonne, la seule lutte mécanique n'est pas suffisante et autorise même une extension de l'infestation. Les services de la Région ont donc encore recours à la lutte chimique.

La technique mise au point par le service avec l'aide du Centre wallon de Recherches agronomiques se fait au moyen d'un morceau de carotte dans lequel est injecté 1 ml d'anticoagulant. Une étude de la spécificité de l'appât carotte pour le rat musqué en milieu naturel a établi des recommandations de pose garantissant une sauvegarde des espèces non cibles. De même, une étude sur les risques d'intoxications secondaires a mis en lumière les faibles risques liés à cette technique.

Il est nécessaire de traiter au moins deux fois par an tous les lieux d'installation du rongeur au moyen d'appâts empoisonnés et d'en éliminer un maximum par des pièges mécaniques lors des deux "migrations" (réorganisation familiale) qui ont lieu au printemps et en septembre.

Les chiffres :



Année	Nombre de piégeurs en service	Nombre d'appâts placés	Nombre de captures
1997	17	408 651	4 971
1998	16	541 124	4 199
1999	15	561 997	5 117
2000	15	447 672	5 958
2001	16	475 453	6 271
2002	16	537 268	5 314
2003	17	484 890	5 361
2004	22	548 255	7 086
2005	22	548 255	10 813
2006	22	411 794	11 346
2007	22	501 949	8 068
2008	21	383 708	8 707

Coordonnées du service :

Service public de Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (D'GARNE)

Département de la Ruralité et des Cours d'Eau (DRCE)

Direction des Cours d'Eau non Navigables (DCENN)

Service de piégeage des rats musqués

Avenue Prince de Liège, 15

5100 JAMBES

Tél / fax : 081.336.335

Courriel : rat@spw.wallonie.be